

Monsieur LAGOGUEY Sous-Préfets de Saint-Malo

Le 20 février 2020

Objet: CR de la réunion du 5/12/2019 sur la circulation au barrage de la Rance

Monsieur le Sous-Préfets

Nous sommes étonnés à la lecture du compte rendu, par les décisions à plus long terme :

Pour la saison estival 2020, la décision de non suppression des levées des écluses sera prise mi-juillet après l'étude de la circulation qui devra être réalisée sur les 15 premiers jours de l'été etc...

Nous avions tous compris, à l'analyse des chiffres, présentés par le Conseil Départemental que suite aux travaux du carrefour des Millières la circulation se déroulait normalement avec un pic vers 17 heures et que les bouchons après un éclusage se résorbaient rapidement. Qu'en conséquence il n'y aurait pas de suppression de levées de pont en 2020 et que si un besoin se faisait sentir seul l'horaire de 17h serait concerné.

Nous espérons que l'analyse de la première quinzaine de juillet démontrera la pertinence de la modification du carrefour de Millières et que les plaisanciers n'auront pas, de nouveau, à subir des restrictions d'accès à la mer.

Nous attendons avec confiance la réunion du 10 juillet et vous prions d'agréer, Monsieur le Sous-Préfet, nos salutations distinguées

Louis Penhouet,